

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

**RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-87**

« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé de façon à modifier le libellé de l'article 51 2° b) 09.1, ajouter l'article 240.6 et modifier l'annexe A « Grille des usages et normes » afin de modifier les grilles des usages et normes M-235 et P-102»

- Avis de motion : 9 avril 2024
- Adoption du premier projet de règlement : 9 avril 2024
- Assemblée publique de consultation : 7 mai 2024
- Adoption du second projet de règlement : 14 mai 2024
- Adoption du règlement : 11 juin 2024
- Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : 28 juin 2024

Ce règlement est entré en vigueur le 28 juin 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Public* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 2 juillet 2024



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice des Services juridiques